

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 29 JUIN 2023**

**DELIBERATION N°2023.00333**

**SOUTIEN AU GERONTOPOLE AUVERGNE-RHONE-ALPES (AURA) : AVENANT N°2 (ANNEE 2023) A LA CONVENTION DE FINANCEMENT TRIENNALE 2021-2023**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 22 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 123  
Nombre de présents : 81  
Nombre de pouvoirs : 21  
Nombre de voix : 102

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,  
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

**Membres titulaires présents :**

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Evelyne ORIOL, M. Tom PENTECOTE,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 12 juillet 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20230629-D20230033310

Date de mise en ligne : 12 juillet 2023

Mme Marie-Jo PEREZ, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, Mme Julie TOKHI, M. Jacques VALENTIN, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,  
M. Abdelouahb BAKLI donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,  
Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,  
Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Christian SERVANT,  
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,  
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,  
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,  
Mme Marianne DELIAVAL donne pouvoir à M. Christian JULIEN,  
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,  
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,  
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à M. Jean DUVERGER,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
Mme Solange MORERE donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,  
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
Mme Nicole PEYCELON donne pouvoir à M. Robert KARULAK,  
Mme Clémence QUELENNEC donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,  
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,  
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à M. Pierrick COURBON

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Gilles BOUDARD, M. Marc CHAVANNE, Mme Viviane COGNASSE,  
M. Jordan DA SILVA, M. Didier DELDON, M. Philippe DENIS, M. David FARA,  
M. Jean-Claude FLACHAT, M. Jérôme GABIAUD, M. Pascal GONON, M. Marc JANDOT,  
M. Yves LECOCQ, Mme Fabienne MARMORAT, M. Patrick MICHAUD, M. Gilles PERACHE,  
M. Marc PETIT, Mme Christel PFISTER, Mme Corinne SERVANTON, M. Gérard TARDY,  
M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 29 JUIN 2023**

### **SOUTIEN AU GERONTOPOLE AUVERGNE-RHONE-ALPES (AURA) : AVENANT N°2 (ANNEE 2023) A LA CONVENTION DE FINANCEMENT TRIENNALE 2021-2023**

La perte d'autonomie des sujets vieillissants est au cœur des politiques nationales de santé publique dont l'enjeu majeur est de permettre à chacun de vieillir sans limitation d'activité et de retarder le plus possible l'entrée dans la dépendance. Il s'agit de prolonger le maintien des personnes âgées à domicile et d'améliorer leur bien-être. En parallèle, des mesures d'accompagnement, notamment à destination des aidants, doivent répondre aux autres conséquences de la dépendance.

La recherche et l'innovation dans le domaine de la santé, et tout particulièrement du vieillissement de la population, constitue aussi un domaine d'excellence reconnu par la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation).

Au niveau local, la Métropole stéphanoise dispose d'atouts dans les secteurs des technologies médicales et paramédicales. L'ensemble des domaines et des compétences touchant au mieux vieillir est expérimenté sur le territoire : nutrition – alimentation ; e-santé ; sport-santé/bien-être; éthique/ acceptabilité/ Sciences Humaines et Sociales ; numérique ; prévention....

Des actions de terrain favorisent le développement d'activités dédiées aux seniors, et notamment des travaux autour du repérage de la fragilité par l'ensemble des acteurs du vieillissement.

#### **I. Le Gérontopôle Auvergne-Rhône-Alpes (AURA)**

Le Gérontopôle est à la fois un projet de territoire, de développement économique et social et un modèle d'excellence en matière médicale et de recherche scientifique. En tant que Gérontopôle régional, le Gérontopôle Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) a vocation à créer une synergie entre les acteurs et, à ce titre, est ainsi un lieu de convergence et de concertation entre les collectivités publiques, les établissements hospitalo-universitaires, l'Université, les entreprises, les acteurs mutualistes et de sécurité sociale, le secteur social et médico-social, et les autres acteurs en faveur d'actions au profit de l'adaptation de la société au vieillissement de la population.

La dynamique du Gérontopôle AURA repose sur 3 missions principales qui en font :

- un accélérateur d'innovations et de solutions autour de son pôle Innovation/living lab,
- un lieu de concertation et de convergence autour de son pôle animation/ réseau en gérontologie,

- un Centre de ressources et d'expertise alimenté par les projets portés par le Gérontopôle et dynamisé par la recherche conduite au sein du Gérontopôle.

Dans ce cadre, 6 axes stratégiques ont été identifiés, chacun disposant, pour son animation, d'un ou plusieurs chefs de file issus de la communauté scientifique, hospitalière, médico-sociale et/ou industrielle de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et impliquant divers acteurs et experts concernés dont des usagers :

- prévention et promotion de la santé ;
- Parcours et optimisation du soin ;
- Silver economy ;
- Aménagement, urbanisme et mobilité ;
- Ethique et impact sociétal ;

### Formation et métiers

Chaque axe peut ainsi être à l'origine et/ou en suivi de nombreux projets, à différentes échelles (local, multi-sites, régional, national ou international) et de natures diverses (recherche interventionnelle, expérimentations, prévention, conférences grand public, recherche clinique, études épidémiologiques, modélisations de parcours de soins, innovations, études d'acceptabilité et/ou d'usages, évaluations de projets, encadrements de thèses et de mémoires,...).

A ce titre, le Gérontopôle AURA, est un acteur incontournable de la filière d'excellence « santé » pour laquelle Saint-Etienne Métropole développe un portefeuille d'actions en matière d'attractivité scientifique et économique, de création de startups et d'accompagnement des PME du territoire, dans un objectif de création d'emplois.

## **II. Bilan d'activités 2022**

Le Gérontopôle AURA a poursuivi en 2022 son développement avec une mobilisation en Région mais aussi au niveau national, à l'image de l'Union des Gérontopôle de France récemment créée. Sa gouvernance a été élargie avec de nouveaux acteurs régionaux et notamment l'intégration du Directeur des Hospices Civils de Lyon.

L'année 2022 a été aussi marquée par la création, en février, d'un Comité d'Orientation Stratégique et d'Expertise, lequel prépare, en lien avec la Direction, les plans d'actions pluriannuels du Gérontopôle AURA.

Les projets 2022 étaient au nombre de 16 soit 7 projets de recherche pluriannuels et 9 projets de type étude d'acceptabilité, d'usage, évaluation, diagnostic. Ils rassemblent à la fois des projets de recherche interventionnelle pluriannuels (étude clinique, expérimentations...), des évaluations et/ou diagnostic et des études d'acceptabilité/usages émanant de l'activité living lab. de l'Association.

Au-delà des projets, le Gérontopôle AURA est engagé dans une stratégie de communication et de lisibilité des actions qu'il porte à l'échelle de la Région, mais aussi dans la mise en lumière des initiatives locales. Il anime, intervient et/ou participe aux événements régionaux et nationaux dans le champ de la gérontologie.

Ainsi, pour exemple, le Gérontopôle AURA a accueilli le 6 janvier le Tour de France Silver Eco. Il est intervenu lors du salon défi autonomie (en novembre), du salon longévité (juin), était présent sur les salons silver économie à Paris ou à Cannes. A noter également, la mobilisation du Gérontopôle lors d'évènements nationaux (semaine bleue, semaine de la dénutrition, de la vaccination, journée internationale des personnes âgées...).

### **III. Perspectives 2023**

Le Gérontopôle souhaite amplifier sa dynamique de développement régional, de représentativité nationale et de projets en 2023. Ainsi, l'Union Nationale des Gérontopôles a été officialisée le 13 mars 2023, pour une représentativité à l'échelle du pays.

Le Gérontopôle AURA comptabilise déjà 18 projets en 2023 avec notamment la déclinaison du plan antichute en région, le projet « Partage » sur l'alimentation personnalisée en collaboration avec l'INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement), ou encore le diagnostic des différentes formes d'habitat, « Habit'Innov », soutenu par la caisse des dépôts.

Dans le cadre de son activité living lab, le Gérontopôle lancera la 3<sup>ème</sup> édition de son appel à projets et poursuivra son accompagnement en matière d'innovation. Enfin, le Gérontopôle AURA accentuera son développement sur l'axe formation avec notamment deux nouveaux projets dont un en santé mentale à destination des évaluateurs de la Carsat (Caisse d'Assurance Retraite et Santé au Travail).

Le Gérontopôle s'engagera également dans la recherche de nouveaux partenariats et le développement d'une stratégie d'adhésion et de visibilité à l'échelle de la Région. Il poursuivra enfin l'animation du réseau en gérontologie avec la participation aux événements nationaux et régionaux, le maintien d'une communication forte et de conférences grand public.

Par délibération du Conseil Métropolitain en date du 20 mai 2021, Saint-Etienne Métropole a validé la mise en œuvre d'un partenariat triennal avec le Gérontopôle AURA dans le cadre de son plan de développement 2021-2023 ainsi que les financements correspondants. Au titre de ce partenariat et du plan de développement 2021-2023, de manière identique à 2021 et 2022, le Gérontopôle AURA sollicite une subvention de 99 500 € auprès de Saint-Etienne Métropole pour l'année 2023. Par ailleurs, au regard de son statut de membre fondateur, Saint-Etienne Métropole doit s'acquitter d'une aide au fonctionnement de la structure d'un montant de 20 000 €. Il est proposé que ce financement d'un montant total de 119 500 € soit acté par voie d'avenant (n°2 pour l'année 2023) à la convention triennale d'objectifs et de financement conclue entre Saint-Etienne Métropole et le Gérontopôle Auvergne Rhône-Alpes pour la période 2021-2023. Cet avenant n°2 a également vocation à prolonger la durée initiale de validité de la convention jusqu'au 30 avril 2024.

#### **Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **approuve, en qualité de membre fondateur du Gérontopôle AURA, la participation financière annuelle au fonctionnement de la structure à hauteur de 20 000 € ;**
- **attribue au Gérontopôle AURA une subvention de 99 500 € pour l'exercice 2023 au titre de son plan de développement 2021-2023 ;**
- **approuve le projet d'avenant n°2 pour l'année 2023 à la convention triennale 2021-2023 entre Saint-Etienne Métropole et le Gérontopôle AURA ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes pièces inhérentes à cette affaire.**

- les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de l'exercice 2023 sur le compte 65-SUFLI-INUM « Section Fonctionnement » pour la participation financière annuelle due en tant que membre fondateur, et sur le compte ONA-SUFLI-INUM « Section Investissement » pour la subvention au titre du plan de développement 2021-2023 du Gérontopôle AURA.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,  
Le secrétaire de Séance,



Tom PENTECOTE

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD